



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**
- **Abrogation de 2 cartes communales**
- **Périmètres Délimités des Abords**

Par arrêté n°028-2024, le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération a prescrit l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), à l'abrogation des cartes communales de Saint-Gildas et Saint-Bihy et à l'instauration de Périmètres Délimités des Abords (PDA) pour une durée de 49 jours consécutifs.

**Du jeudi 12 septembre 2024 à 9h00
au mercredi 30 octobre 2024 à 17h00 inclus.**

Par décision en date du 17 avril 2024, modifiée par décision en date du 3 juin 2024, le Tribunal Administratif de Rennes a désigné M. Jean Charles BOUGERIE, en qualité de Président de la commission d'enquête. Sont également désignés comme membres titulaires de la commission d'enquête Mme Sylvie COULOIGNER, M. Jean-Pierre SPARFEL, Mme Marie-Isabelle PERAIS et M. Gwénaél FAUCHILLE.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- en version numérique sur le site Internet du registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/plui-sbaa>) et sur le site internet de SBAA (www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh) ;
- en version papier et en version numérique sur un poste informatique à disposition du public dans les lieux d'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit dans le registre numérique disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-sbaa> ou depuis le site de SBAA
- Par courrier électronique, à l'adresse plui-sbaa@mail.registre-numerique.fr.
- Par courrier à adresser à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, St Brieuc Armor Agglomération, Direction Urbanisme et foncier, 5 rue du 71ème RI, 22044 Saint-Brieuc Cedex 2. Ces courriers seront joints au registre d'enquête papier disponible au siège de l'enquête.
- Par écrit dans les registres sur support papier des 12 lieux d'enquête publique et aux horaires d'ouverture habituels.
- Par écrit et par oral auprès d'un ou plusieurs membres de la commission d'enquête (représentants la commission d'enquête) lors de ses permanences suivantes :

Lieux d'enquête	Horaires d'ouverture habituels pour consultation du dossier	Permanences de la commission d'enquête
Siège de Saint-Brieuc Armor Agglomération	Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00	- Jeudi 12/09 de 9h30 à 12h30 - Samedi 21/09 de 9h00 à 12h00 - Samedi 19/10 de 9h00 à 12h00 - Mercredi 30/10 de 14h00 à 17h
Mairie d'Hillion	- Le lundi, mercredi et vendredi : 8h30*-12h30 et 13h30-17h00. - Le mardi et jeudi : 9h00-12h30. - Le samedi : 9h00-12h00	- Mercredi 9/10 de 14h30 à 17h30 - Mercredi 23/10 de 14h30 à 17h30
Mairie de Langueux	Du lundi au vendredi : 8h30*- 12h30 et 13h30-17h00	- Jeudi 12/09 de 9h30 à 12h30 - Jeudi 3/10 de 14h30 à 17h30 - Mercredi 23/10 de 9h30 à 12h30
Mairie de Plaintel	- Du lundi au vendredi : 8h30*-12h30 et 13h30-17h0 - Le samedi : 10h00-12h00	- Jeudi 12/09 de 14h30 à 17h30 - Samedi 19/10 de 9h00 à 12h00
Mairie de Plédran	Du lundi au vendredi : 8h30*-12h30 et 13h30-17h00	- Vendredi 13/09 de 9h00 à 12h00 - Jeudi 10/10 de 9h00 à 12h00
Mairie de Plérin	- Du lundi au jeudi : 8h30*-12h et 13h30-17h30 ** - Le vendredi : 8h30-19h00	- Vendredi 20/09 de 9h30 à 12h30 - Mercredi 9/10 de 9h30 à 12h30 - Mardi 29/10 de 14h30 à 17h30
Mairie de Ploec l'Hermitage	- Du lundi au vendredi : 9h00-12h30 et 13h30-17h00 - Le samedi : 9h00-12h00	- Mercredi 9/10 de 9h30 à 12h30 - Mardi 29/10 9h30 à 12h30
Mairie de Ploufragan	- Du lundi au jeudi : 8h30*-12h30 et 13h30-17h - Le vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30.	- Vendredi 20/09 de 9h30 à 12h30 - Vendredi 18/10 de 9h30 à 12h30
Mairie de Pordic	- Du lundi au vendredi : 8h45*-12h15 et 13h30-17h00 - Le samedi : 9h00-12h00	- Jeudi 12/09 de 14h30 à 17h30 - Vendredi 4/10 de 9h00 à 12h00 - Mardi 29/10 de 9h30 à 12h30
Mairie de Quintin	- Le lundi, mardi, mercredi : 9h00- 12h30 et 14h00- 17h00 - Le jeudi : 9h00-12h30 - Le samedi : 9h00-12h00	- Samedi 21/09 de 9h00 à 12h00 - Mercredi 23/10 de 9h30 à 12h30
Mairie de Saint Quay Portrieux	Du lundi au samedi : 9h00-12h00	- Vendredi 13/09 de 9h00 à 12h00 - Jeudi 3/10 de 9h30 à 12h30 - Jeudi 10/10 de 9h00 à 12h00
Mairie de Tréguieux	Du lundi au vendredi : 8h30*-12h30 et 13h30-17h30**	- Jeudi 3/10 de 9h30 à 12h30 - Mardi 29/10 de 14h30 à 17h30

Une permanence téléphonique se tiendra le vendredi 18 octobre de 9h30 à 12h00 au numéro 02 96 77 60 56.

Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de la Direction urbanisme et foncier de SBAA :

urbanisme@sbaa.fr – 02 96 77 60 75

IMPORTANT

Pour toute observation localisée, indiquer le nom de la Commune et les références cadastrales (identifiant et n° de parcelle).